

# **Historique**

## **Grève le 18 juin 2002 Noranda Fonderie Horne**

Le 20 juin 2002 la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda tente de s'ingérer dans les négociations entre la fonderie et le syndicat. Elle espère que Noranda puisse rencontrer l'ensemble des syndiqués pour lui présenter la situation actuelle afin de déjouer le syndicat et le comité de négociation de la CSN.

### **Communiqué de la Chambre de commerce**

#### **Les syndiqués de la fonderie Horne en grève: un conflit qui peut avoir des conséquences graves**

**20 juin 2002**

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda trouve regrettable la grève qui a court depuis hier chez Noranda fonderie Horne et ce, pour l'ensemble du développement économique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et plus particulièrement pour le secteur minier qui connaît des difficultés depuis déjà quelques années.

La Chambre rappelle que compte tenu du message livré aux gens d'affaires de Rouyn-Noranda en avril dernier par M. Derek Pannell, président et chef de la direction de Noranda inc., elle s'inquiète de la tournure qu'ont prise les négociations qui a mené à la grève illimitée. En effet, lors de son passage à Rouyn-Noranda, M. Pannell avait soulevé les points forts de la fonderie Horne mais aussi ceux plus faibles qui demandaient à être améliorer incessamment, tels que : la rentabilité en baisse sous l'impact des faibles prix des métaux, son éloignement des marchés et l'absence de nouvelles sources d'approvisionnement régionales. De façon simple et transparente, M. Pannell avait aussi fait part des défis auxquels la fonderie Horne aurait à faire face dans les mois à venir, soit

un positionnement stratégique vers le recyclage, une recherche de nouvelle exploitation pour favoriser une valeur ajoutée de même qu'un souci de rencontrer les nouvelles normes gouvernementales en matière d'environnement. À cela, avait-il soutenu, s'ajoute un défi de taille : celui de maintenir et même d'améliorer sa position sur les marchés internationaux. M. Pannell rappelait aussi l'intégrité de la fonderie Horne de même que sa bonne réputation sur les marchés, mais la Chambre se demande si la grève actuelle ne menacera pas ces points forts.

Noranda inc. représente une masse salariale de 55 M \$ et 850 emplois directs et plus de 1000 emplois indirects pour Rouyn-Noranda seulement. En achat de biens et services, 100 M \$ sont dépensés en moyenne par la fonderie Horne, dont 70 % à Rouyn-Noranda et 30 % en région. Ces données attisent l'inquiétude de la communauté d'affaires et fait craindre à une recrudescence de l'exode de la main-d'œuvre si le conflit perdure ou si la haute direction de la multinationale en arrive à prendre une décision drastique.

La Chambre de commerce et d'industrie espère que Noranda puisse rencontrer l'ensemble des syndiqués pour lui présenter la situation actuelle. Elle formule ce souhait non seulement pour le bien de l'entreprise, mais surtout pour les travailleurs et leurs familles de même que l'ensemble de la population.

-30-

## **Communiqué de la Fédération de la métallurgie sur les piquets de grève de la fonderie Horne à Rouyn-Noranda**

Le président de la fédération de la métallurgie de la CSN, Alain Lampron, fera du piquetage avec les travailleurs en grève de la Fonderie Horne de la compagnie minière Noranda, le jeudi 11 juillet, à 11h30, à Rouyn-Noranda.

Le 18 juin, les 516 travailleurs ont décidé d'exercer leur droit de grève pour protéger leur emploi contre le recours abusif à la sous-traitance, tant à l'entretien de la machinerie qu'à la production. De plus, ces métallurgistes s'opposent au projet de convention collective patronal au chapitre des mouvements de main-d'œuvre (affichage, changement technologiques, postes temporaires, respect de l'ancienneté, etc.)

Le syndicat préférant en arriver au préalable à une entente sur les clauses non pécuniaires, les demandes d'augmentations salariales des syndiqués n'ont pas été déposées.

### **UNE LUTTE POUR L'EMPLOI**

« Les travailleurs de la Noranda ne doivent pas céder de terrain au chapitre de la sous-traitance et d'autres articles importants. C'est leur emploi qui en dépend », affirme le

président de la Fédération de la métallurgie de la CSN. « L'employeur veut sabrer dans des conditions de travail arrachées de haute lutte. Son projet équivaut à un retour en arrière de 20 ans. C'est inacceptable » poursuit-il

« Au nom des 22000 membres que compte notre fédération, j'assure les travailleurs de la Noranda de notre appui. »

#### NON À L'INGÉRENCE

Le porte-parole syndical a aussi déploré le comportement de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda qui, le 20 juin, a dit espérer « que Noranda puisse rencontrer l'ensemble des syndiqués pour lui présenter la situation actuelle, »

Alain Lampron est catégorique : suggérer que la compagnie devrait rencontrer les syndiqués, c'est s'ingérer dans la vie syndicale. C'est une atteinte à l'intelligence des travailleurs. C'est leur manquer de respect. Car, ne l'oublions pas, le comité exécutif et le comité de négociation du syndicat ont été dûment mandatés, de façon démocratique, par l'assemblée générale pour les représenter, pour être leur porte-parole. Je mets en demeure la Chambre de commerce de respecter les structures syndicales. »

#### COMMENTAIRE DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT